

# Assurance Habitation: Mode d'emploi

*Cette fiche recense l'essentiel à savoir sur la souscription d'assurance logement en France.*

## Pourquoi souscrire une assurance habitation?

En France, il est obligatoire de souscrire une assurance risques locatifs. Si cette obligation n'est pas respectée, le propriétaire peut résilier le bail de location. De plus, celle-ci permet de couvrir les dommages causés au logement par un sinistre (incendie, dégâts des eaux...).

## Quel type de contrat ?

Il peut être judicieux de souscrire à un contrat "multirisque habitation" permettant de garantir les biens mobiliers et les équipements du locataire.

## Comment souscrire auprès d'un assureur ?

Vous pouvez souscrire en ligne (via un comparateur d'assurances, ou directement sur le site internet de l'assureur) ou en agence physique (au sein d'une banque ou d'une compagnie d'assurance).

Il vous sera généralement demandé les documents suivants :

- Carte Nationale d'Identité (ou Passeport (+ VISA pour les étrangers))
- Relevé d'Identité Bancaire

Il peut également vous être demandé :

- Contrat de **bail**
- Justificatif de vos **revenus** déclarés des 6 derniers mois (ou justificatif de bourse)

## Chez quel assureur souscrire ?

Certaines banques proposent ce service. Il peut donc être intéressant de négocier une assurance durant l'ouverture d'un compte courant (voir Banques - Mode d'emploi).

Sinon vous trouverez des assurances sur internet comme AG2R La Mondiale, Allianz, ASSU 2000, AXA, GMF, Groupama, MAAF, MACIF, MAIF, MAE... .

Service des Relations Internationales

[international@univ-tln.fr](mailto:international@univ-tln.fr)

[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

**Facebook :** [Relations internationales – Université de Toulon](#)